

Action 16 du PRSE3

« Intégrer les enjeux de santé environnementale dans l'aide à la décision sur les documents de planification et les projets d'aménagement »

Atelier VAD

Le 11 septembre 2018



Gouvernance

Pilote stratégique : **Dréal**

Partenaires opérationnels : Réseau des 4 agences d'urbanisme d'AURA (**Urba4**) et Observatoire Régional de la Santé AURA (**ORS**)

Objectifs

L'absence de réglementation permettant de faire valoir les enjeux de santé dans les documents de planification et les projets d'aménagement nécessite de sensibiliser, inciter et outiller les collectivités dans ce sens. L'action 16 du PRSE 3 a ainsi comme objectifs :

- **D'identifier et de hiérarchiser les déterminants de santé** à prendre en compte dans le cadre d'actions expérimentales conduites dans les territoires
- **De caractériser** la manière dont les **enjeux de santé-environnement sont ou seront pris en compte** dans les documents de planification et les projets d'aménagement
- **De sensibiliser et d'accompagner les collectivités** dans la réalisation des diagnostics et l'élaboration d'orientations et d'actions permettant de prendre en compte les enjeux de santé.

Plan d'actions

L'action 16 consiste à la fois :

- **A monter et animer un comité technique partenarial** autour de la thématique urbanisme et santé
- **À conduire des expérimentations** de l'intégration des enjeux santé-environnement dans des documents de planification (PDU, PLU-I, PLH, SCOT, etc.) et dans des projets urbains
- **À partager et à produire des outils** d'aide aux démarches d'urbanisme favorable à la santé

Pour cela, le réseau des agences d'urbanisme et l'ORS conduisent une démarche pragmatique en deux phases :

- **Phase 1 : expérimentation avec un territoire partenaire de chaque agence d'urbanisme** soit 4 expériences sur une durée d'un an. L'objectif est de tester les méthodes existantes, évaluer leurs impacts sur les projets ou documents, afin de préparer un appel à manifestation régional.
- **Phase 2 : expérimentation élargie à l'ensemble du territoire régional** pour laquelle Urba4 et l'ORS assureront un suivi qualitatif et une capitalisation des enseignements

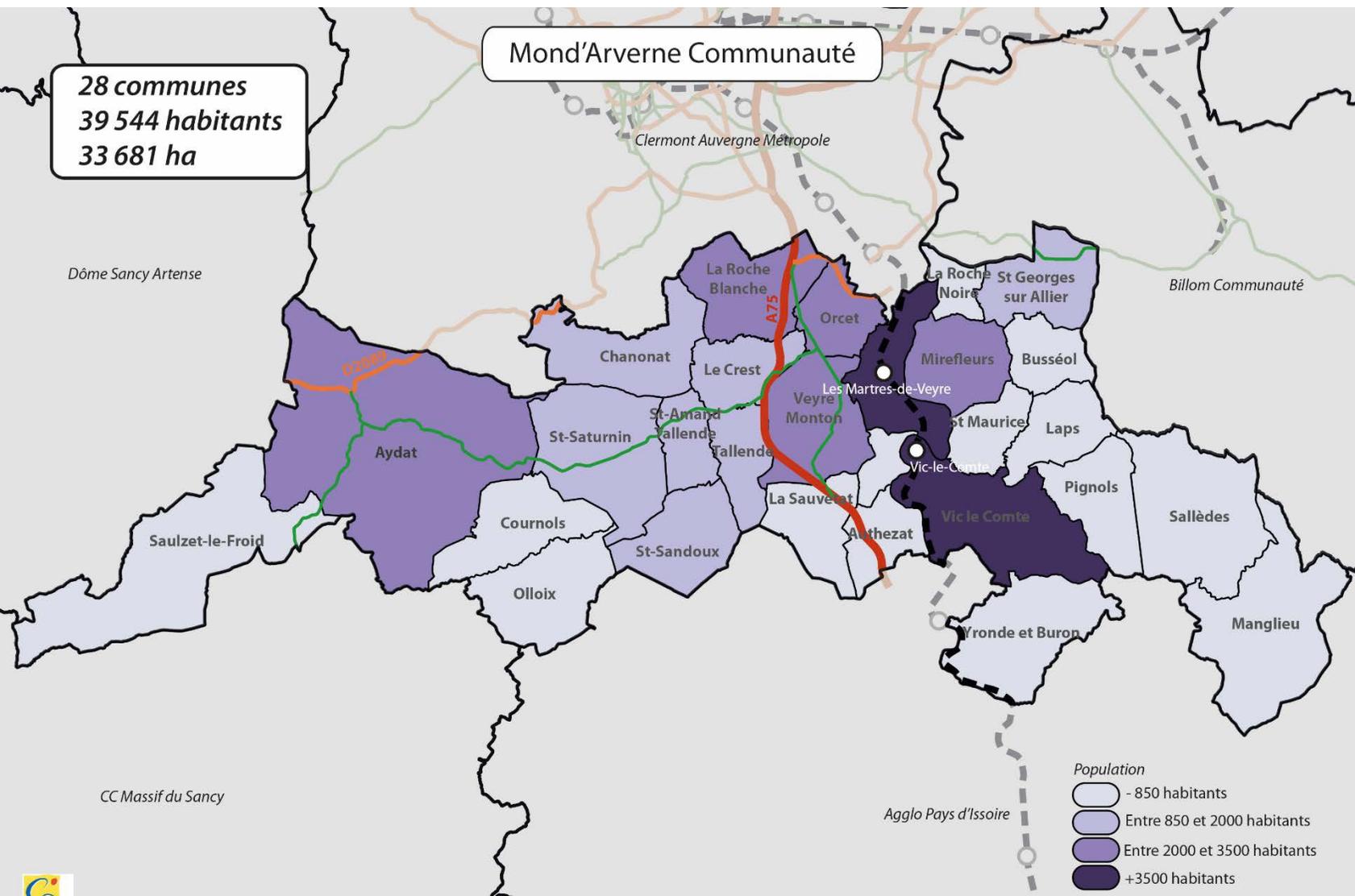
Ces deux phases d'expérimentation permettront d'acquérir des outils méthodologiques et des expériences de terrain concrètes, qui seront largement diffusés dans les réseaux existants des acteurs de la santé et de l'urbanisme. Cette diffusion de la connaissance se fera sous forme de formation ou de livrable (guide, manuel, ...).

Méthode

Les agences d'urbanisme et l'ORS propose pour chaque territoire un accompagnement en trois phases :

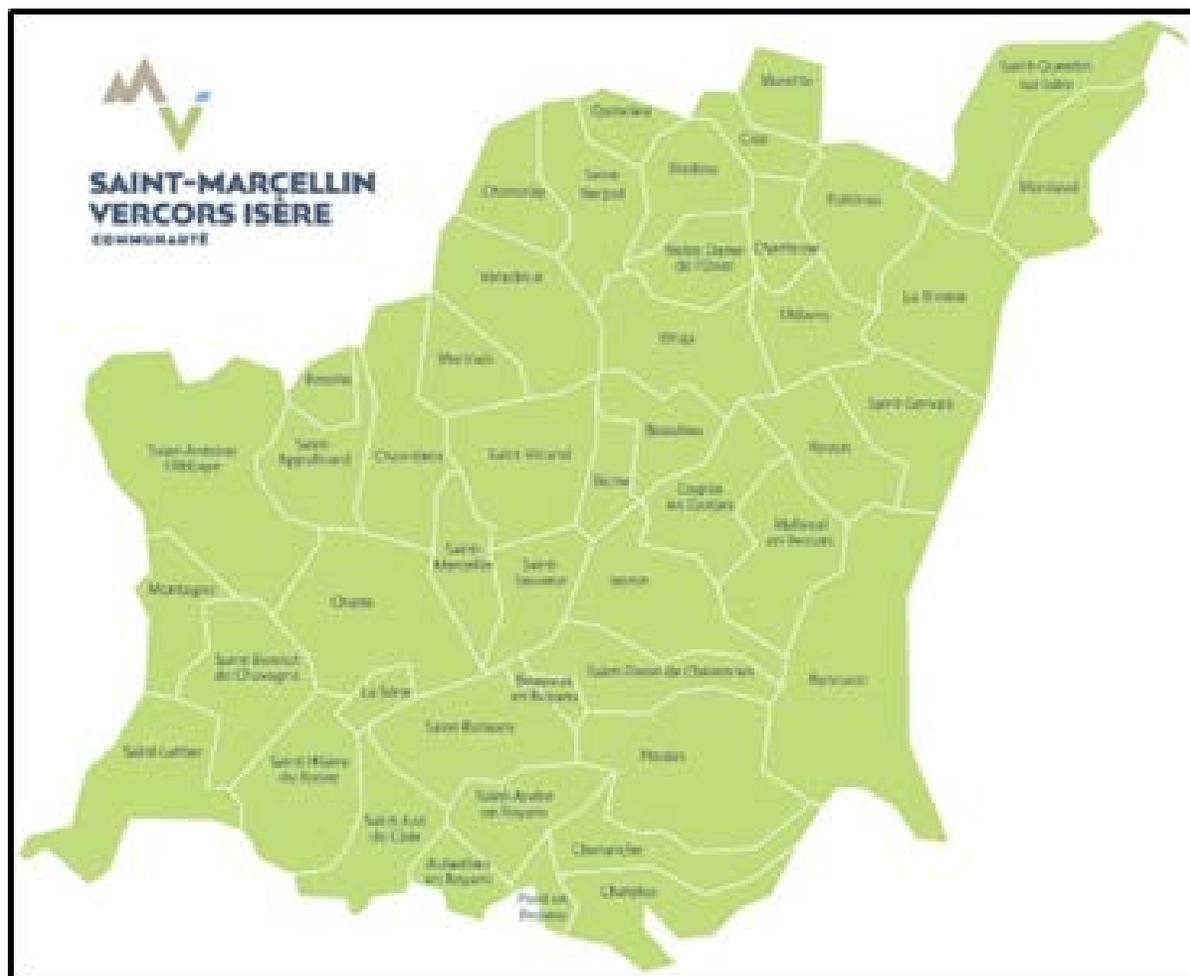
- **Phase 1 – état des lieux** (« *ce que l'on sait !* ») : à partir d'indicateur et de données issues de BALISES, il s'agit de définir un « profil de territoire » et d'identifier les enjeux de santé du territoire, leurs interactions avec les caractéristiques du territoire et les objectifs du document d'urbanisme ou du projet.
- **Phase 2- élaboration de recommandations** (« *Ce que l'on pourrait faire* ») : rédaction de propositions de recommandations pour construire des pistes de travail avec les élus et techniciens.
- **Phase 3 – évaluation** (« *Ce qu'il faudrait faire à l'avenir* ») : animation d'une réunion de travail pour identifier collectivement les recommandations définitives, les marges de manœuvre existantes, les apports pour le territoire et les éléments de méthode pertinents.

A partir de ces conclusions provisoires seront identifiées et traduites les critères de sélection, les outils techniques à mobiliser et les objectifs à atteindre pour les territoires qui se porteront candidats à l'appel à manifestation régional.



Territoire d'expérimentation
PLUI Mond'Arverne
Communauté de communes





Territoire d'expérimentation Élaboration du PLH de Saint Marcellin Vercors Isère Communauté



Démarrage de l'élaboration : juin 2018

Arrêt du projet : printemps 2019

Territoire d'expérimentation

Accompagnement dans la définition de la programmation urbaine et des orientations d'aménagement du secteur nord-est de Saint-Etienne

Saint-Etienne Métropole



e nov. 2017

- ▬ Niv. 5 Accessibilité extérieure
- ▬ Niv. 4 Axes rapides du bassin de vie
- ▬ Niv. 3 Boulevards urbains et trafic intercommunal
- ▬ Niv. 2 Réseau inter-quartiers
- ▬ Tramway
- P+R Parc relais tram
- P Autres parcs de stationnement



Territoire d'expérimentation PLUI-H Annonay Rhône Agglo

Communauté d'agglomération du bassin d'Annonay—
Ardèche

Agence d'Urbanisme
aire métropolitaine **Lyon**naise

